



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 19 décembre 2019 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 19 DÉCEMBRE 2019

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2020
3. Adoption du règlement 434 (Taxation foncière)
4. Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2020
5. Adoption du règlement 433 (Taxation éclairage)
6. Adoption du règlement 328-6 (Taxation assainissement des eaux)
7. Adoption du règlement 330-4 (Taxation entretien réseau routier)
8. Adoption du règlement 341-14 (Sûreté du Québec)
9. Adoption du règlement 416-3 (Taxation terrains vagues desservis)
10. Adoption du règlement 417-1 (Fonds de roulement)
11. Adoption du taux d'intérêts pour 2020
12. Programme triennal de dépenses en immobilisation pour 2020-2021-2022
13. Réserves financières
14. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
15. Levée de l'assemblée

2019-12-402 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2019-12-402 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2019-12-403 Adoption du budget 2020

Résolution #2019-12-403 : Adoption du budget 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 954 du Code municipal, Madame la Mairesse Chantale Pelletier fait la présentation du budget pour l'année 2020.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'adopter le budget pour l'année 2020, au montant de 4 892 496.99\$.

ADOPTÉE

2019-12-404
Adoption du
règlement 434
(Taxation
foncière)

Résolution #2019-12-404 : Adoption du règlement 434 (Taxation foncière)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE par ce même article il est permis de décréter par règlement que la taxe foncière soit imposée par simple résolution;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 5 décembre 2019.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 434 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-405
Adoption du
taux de la taxe
foncière générale
pour 2020

Résolution #2019-12-405 : Adoption du taux de la taxe foncière générale pour 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE par ce même article il est permis de décréter par règlement que la taxe foncière soit imposée par simple résolution;

CONSIDÉRANT QU'un règlement portant le numéro 434 a été adopté en ce sens;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2020 soit fixé à 0.5209\$ du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉE

2019-12-406
Adoption du
règlement 433
(Taxation
éclairage)

Résolution #2019-12-406 : Adoption du règlement 433 (Taxation éclairage)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire imposer une taxe afin de pourvoir aux dépenses reliées à l'éclairage public.

CONSIDÉRANT QUE le taux de cette taxe était auparavant décrété par résolution;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 5 décembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 430 soit adopté.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

2019-12-407
Adoption du
règlement 328-6
(Taxation
assainissement
des eaux)

Résolution #2019-12-407 : Adoption du règlement 328-6 (Taxation assainissement des eaux)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement numéro 328 afin de modifier le taux de taxes pour l'assainissement des eaux.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 05 décembre 2019.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 328-6 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-408
Adoption du
règlement 330-4
Taxation
entretien réseau
routier)

Résolution #2019-12-408 : Adoption du règlement 330-4 (Taxation entretien réseau routier)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire modifier son règlement numéro 330 afin de modifier le taux de taxe pour l'entretien du réseau routier;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 05 décembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 330-4 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-409
Adoption du
règlement 341-
14 (Sûreté du
Québec)

Résolution #2019-12-409 : Adoption du règlement 341-14 (Sûreté du Québec)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal, les taxes sont imposées par règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire modifier son règlement pour fixer le taux de taxe pour le service de la police.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 5 décembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 341-14 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-410
Adoption du
règlement 416-3
(Taxation
terrains vagues
desservis)

Résolution #2019-12-410 : Adoption du règlement 416-3 (Taxation terrains vagues desservis)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du Code Municipal (L.R.Q. c. c27.1), les taxes sont imposées par règlement.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.29 de la Loi sur la Fiscalité municipale, une municipalité peut, fixer pour un exercice financier plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories auxquelles appartiennent les unités d'évaluation, notamment les terrains vagues desservis aux conditions prévues à l'article 244.36 de ladite loi.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.49 de la Loi sur la Fiscalité municipale, le taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis doit être égal ou supérieur au taux de base. Il ne peut excéder le double de ce dernier.

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à l'assemblée du 5 décembre 2019.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 416-3 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-411 Adoption du règlement 417-1 (Fonds de roulement)

Résolution #2019-12-411 : Adoption du règlement 417-1 (Fonds de roulement)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un fonds de roulement depuis 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville désire augmenter le montant maximal pouvant être injecté annuellement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à l'assemblée du 5 décembre 2019.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement portant le numéro 417-1 soit adopté.

ADOPTÉE

2019-12-412 Adoption du taux d'intérêts pour 2020

Résolution #2019-12-412 : Adoption du taux d'intérêts pour 2020

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 981 du code municipal, le conseil doit fixer son taux d'intérêts applicable aux paiements dus à la municipalité de Napierville pour l'année 2020.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE le taux d'intérêts applicable aux paiements dus à la municipalité de Napierville pour l'année 2020 soit fixé à 12% annuellement.

ADOPTÉE

2019-12-413 Programme triennal de dépenses en immobilisation pour 2020-2021- 2022

Résolution #2019-12-413 : Programme triennal de dépenses en immobilisation pour 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le conseil doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter le programme des immobilisations pour les années 2020-2021-2022, à savoir:

DÉPENSES À EFFECTUER	2020	2021	2022
Chemins, rues	145 000\$	140 000\$	140 000\$
Maçonnerie garage municipal	8 000\$		
Amélioration salle du conseil	35 000\$		
Paniers à rebuts	8 000\$		
Aménagement parc	20 000\$		
Mobilier centre communautaire	13 000\$	6 000\$	
Piscine extérieure : construction	750 000\$	750 000\$	
Équipements travaux publics	6 600\$		
Achat véhicule travaux publics		175 000\$	
	985 600\$	1 071 000\$	140 000\$
	-----	-----	-----
MODE DE FINANCEMENT			
Fonds d'administration	220 600\$	146 000\$	140 000\$
Fonds de la ruralité	15 000\$		
Fonds de roulement		175 000\$	
Subvention et règlement d'emprunt	750 000\$	750 000\$	
TOTAL MODE DE FINANCEMENT	985 600\$	1 071 000\$	140 000\$

ADOPTÉE

2019-12-414
Réserves
financières

Résolution #2019-12-414 : Réserves financières

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

QU'une réserve financière de 15 000\$ soit affectée pour l'exercice financier 2020 pour le traitement de l'eau potable.

ADOPTÉE

Période de
questions sur les
sujets à l'ordre
du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention: Aucune assistance.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2019-12-415
Levée de
l'assemblée

Résolution #2019-12-415 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h45.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE